



REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve Championnat de Belgique Supermoto

BELGIAN MASTERS SUPERMOTO Samedi 25 juin et dimanche 26 juin 2016 DOMAINE RDMC BILSTAIN

Art. 1 - DEFINITION.

Sous les auspices des Administrations Communales de Limbourg et sous l'égide de la BMB-FMB et la FMWB, le Royal Dison Motor Club organise le 25 et 26 juin 2016 son épreuve Supermoto ` **Belgium Masters Supermoto** ` au Domaine RMDC à Bilstain

Cette épreuve compte pour le Championnat de Belgique Supermoto et le BeNeCup 2016.

Cette épreuve sera régie par le Règlement Sportif Supermoto FMB 2016, le Code Sportif FMB, le Code Disciplinaire FMB, le Règlement Technique Supermoto et ce Règlement particulier. Tous les cas non prévus dans les présents documents, seront traités selon l'esprit et la lettre de la Code Sportive International de la FIM. Par son inscription, le pilote doit se soumettre à toutes ces réglementations.

Art. 2 - CIRCUIT.

Adresse de l'entrée du circuit : **Au Pairon à 4831 Bilstain**

L'épreuve se déroulera sur un parcours mixte (goudron, cendrée, terre, herbe). La longueur du circuit est de 1466 m, largeur minimum 6 mètres, la portion goudronnée représente 65 % du parcours.

Art. 3 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.

Le contrôle, la vérification des documents, les licences, la distribution des documents d'accès se feront au secrétariat **Station essence Crosset, Bois-les-Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle**
Tél : 0032 87 446136 Fax : 0032 87 44 56 01 GSM : 0032 477 40 68 70
E-mail : morgan.brasseur@sacrosset.be

le vendredi 24 juin 2016 de 18 h 00 à 21 h 30

le samedi 25 juin 2016 de 08 h 00 à 14 h 00

**La location des transpondeurs se fait au local chronométrage (au circuit)
le samedi 25 juin à partir de 11 h 00 !**

Art. 4 - PILOTES ADMIS.

Veuillez lire attentivement le règlement supermoto 2016 sur le site de la FMB : <http://www.fmb-bmb.be/fr/documents/reglements-supermoto>

Licenciés Supermoto :

Le meeting est ouvert aux coureurs belges et étrangers, en possession d'une licence Supermoto, délivrée par leur FMN reconnue par la FIM et en règle pour 2016.

Pour le possesseur d'une licence étrangère, une sortie de territoire de leur FMN devra être jointe au bulletin d'engagement. La non-présentation de cette autorisation sera l'application d'office d'un droit d'une manifestation soit 55.00 € (€ 65 pour les Prestiges) à payer au responsable administratif de la fédération.

Licenciés MX et Course sur route.

Les coureurs, licencié à l'année MX, délivré par la FMWB/VMBB, sont autorisés à participer avec une licence une manifestation à € 30 directement au responsable administratif de la fédération.

Les coureurs, licencié à l'année Course sur route, délivré par le FMWB/VMBB, sont autorisés à participer avec une licence une manifestation à € 20 directement au responsable administratif de la fédération.

Non-Licenciés

Les non-licenciés devront s'acquitter du droit d'une manifestation de € 45 (€ 55 pour les Prestiges) directement au responsable administratif de la fédération et présenter la carte d'affiliation à un club FMWB-VMBB .Ce droit d'engagement sera augmenté de € 10 pour les coureurs, non-résidents en Belgique pour l'assurance de rapatriement .

Aucune licence une manifestation sera délivrée sur place à un coureur de moins de 18 ans , sauf s'il est en possession d'une licence annuelle dans une autre discipline.

Art. 5 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT.

Licenciés et non-licenciés en possession d'une adresse e-mail devront s'inscrire de préférence via le site de la fédération www.fmb-bmb.be

Pour les pilotes ne possédant pas internet, suivre la procédure ci-dessous.

Le bulletin d'engagement est à demander au secrétariat du club organisateur par téléphone ou mail, devra dûment complété parvenir **au plus tard le vendredi 17 juin 2016.**

Secrétariat RMDC :

Ets Crosset, Bois-les-Dames 11 à 4841 Henri-Chapelle

Tél : 0032 87 44 61 36 - Fax : 0032 87 44 56 01 E-mail : morgan.brasseur@sacrosset.be

L'engagement des pilotes KNMV se fait d'après les accords entre la FMB-BMB et la KNMV.

LE DROIT D'INSCRIPTION :

Nationaux, Euro-Nationaux et Prestiges : **€ 80**

Débutants, Originals et Quads : **€ 60**

Tout engagement et paiement non effectués **au plus tard le vendredi 17 juin 2016** feront l'objet d'une taxe administrative de € 10.

Inscriptions Quads (prescriptions particuliers 2016)

En cas que moins de dix coureurs quads se sont inscrits préalable au plus tard le vendredi 17 juin 2016 (c'est-à-dire inscription et paiement en ordre), l'organisateur a le droit d'annuler l'épreuve Quads. L'organisateur est tenu à contacter et avertir ces coureurs immédiatement de l'annulation et est obligé de rembourser le droit d'engagement.

Ce droit est à verser au compte du Royal Dison Motor Club, Au Pairon 67 à 4831 Bilstain , n° compte **IBAN BE34 3480 8282 1290– BIC BBRUBEBB avec la mention du nom du pilote et ce au minimum 8 jours avant la date de l'épreuve.** L'organisateur se réserve le droit d'accepter le coureur n'ayant pas souscrit dans le délai imparti.

Art 5 bis. ENTRAÎNEMENT LIBRE.

Des entraînements libres non-chronométrés seront organisés le samedi 25 juin 2016 et sont réservées aux coureurs règlementairement inscrits pour l'épreuve.

Art. 6 - MOTOS ADMISES (voir règlement technique supermoto BMB-FMB)

Epreuve ouverte à tous les motocycles possédant un maximum de deux cylindres dont les cylindrées sont définies comme suit:

Catégorie `originals`: 2 temps de 100 cc à 250 cc et 4 temps de 175 cc à 450 cc.

Toutes catégories ` Supermoto ` : 2 temps de 100 cc à 650 cc et 4 temps de 290 cc à 900 cc.

Quads : 2 Temps et 4 temps de 200 à 500 cc.

Art. 7 -TRANSPONDEUR.

Le chronométrage s'effectue à l'aide d'un système électronique, basé sur l'utilisation d'un transpondeur. Il est la responsabilité du coureur d'être en possession d'un transpondeur en parfait état de fonctionnement. Un transpondeur peut être loué sur place à l'inscription.

Art. 8 - ASSURANCE.

Le RDMC a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours du meeting. Cette assurance comporte une garantie en conformité avec les lois en vigueur en Belgique. Tout accident doit faire l'objet d'un rapport du médecin de service.

Art. 9 - PARC DES COUREURS.

Le parc des coureurs sera accessible à partir du vendredi 24 juin 2016 de 18 h 00 à 21 h 30 et le samedi 25 juin 2016 de 8 h 00 à 14 h 00

Un emplacement assez grand est mis à la disposition de chaque coureur.

Les coureurs sont priés de tenir leur emplacement dans un état propre et de ne pas laisser traîner des déchets, ni sacs poubelles, ni restants de pneus.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire, à mettre en dessous de la moto à chaque intervention mécanique.

Par emplacement, un extincteur, prêt à l'usage, est obligatoire (responsabilité du coureur).

Toute installation, hors normes, de tente VIP ou autre devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur trois semaines avant l'épreuve.

Art. 10 - VERIFICATIONS TECHNIQUES.

Les motos et quads peuvent être présentés au contrôle technique une heure avant l'heure prévue pour les premiers essais.

Art 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT.

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs seront prévenus par un affichage de la direction de course à l'entrée du parc fermé.

Art. 12 - RECLAMATIONS.

Seules seront prises en comptes les réclamations se référant au règlement Supermoto 2016.

Art. 13 – BAREME DE PRIX.

Le barème de prix sera payé après la fin du podium jusqu'à 19 h 00.

Art. 14 - PODIUM.

Un podium sera prévu pour les 3 premiers coureurs de chaque catégorie immédiatement après la dernière course. Un podium ' Superfinale ' est facultatif.

Art. 15 - OFFICIELS.

Directeur de course : Leslie Beys

Délégué CFCP :

Responsable contrôle technique : Jean-François Thyron

Commissaire d'organisation : Leon Crosset

Responsable chrono : Danny Nijs

Responsable administratif BMB-FMB : Anne Holemans

Service médical : Dr. Jean-Charles Crosset

Trésorier d'organisation : Jean-Marie Demonceau

Secrétariat : Morgan Brasseur – Marcel Bonjean

Art. 16 - TIMING.

En annexe

Approuvé le : 23/5/2016

Nom : Leslie Beys

Fonction : Directeur de course

Rédigé le : 20 / 5 / 2016

Nom : Leon Crosset

Responsable organisation RDMC

Timing Masters Bilstain 2016

Samedi 25 juin 2016

Dimanche 26 juin 2016

Début	Fin	Catégorie	Manche	Durée	Nombre coureurs	Port fermé	Tour de chauffe	Début	Fin	Catégorie	Manche	Durée	Nombre coureurs
13:00	13:15	Débutants/ Originals	Libre	15'	Max.40	7:50	7:57	8:00	8:20	Débutants/ Originals	1	15' + 1T	Max. 36
13:20	13:35	U 40	Libre	15'	Max.40	8:20	8:27	8:30	8:55	Nationaux B	1	18' + 1T	Max. 36
13:40	13:55	Nationaux - groupe 1	Libre	15'	Max.40	8:50	8:57	9:00	9:25	U 40	1	18' + 1T	Max. 36
14:00	14:15	Nationaux - groupe 2	Libre	15'	Max.40	9:20	9:27	9:30	9:55	Nationaux BeNeCup	1	18' + 1T	Max. 36
14:20	14:35	Euro-Nationaux	Libre	15'	Max.40	9:50	9:57	10:00	10:25	Euro-Nationaux	1	18' + 1T	Max. 36
14:40	14:55	Quads	Libre	15'	Max.40	10:20	10:27	10:30	10:55	Quads	1	15' + 1T	Max. 25
15:00	15:15	Prestiges	Libre	15'	Max.40	10:50	10:57	11:00	11:25	Débutants/ Originals	2	15' + 1T	Max. 36
15:20	15:35	Pause - Travaux circuits		15'		11:20	11:27	11:30	11:50	U 40	2	18' + 1T	Max. 36
15:40	16:00	Débutants/ Originals	Chrono	20'	Max.40			11:50	12:30	Entracte / Show		40'	
16:05	16:25	U 40	Chrono	20'	Max.40					Pause - Travaux circuits			
16:30	16:50	Nationaux - groupe 1	Chrono	20'	Max.40	12:20	12:27	12:30	12:55	Prestiges	1	18' + 1T	Max. 36
16:55	17:15	Nationaux - groupe 2	Chrono	20'	Max.40	12:50	12:57	13:00	13:25	Nationaux B	2	18' + 1T	Max. 36
17:20	17:40	Euro-Nationaux	Chrono	20'	Max.40	13:20	13:27	13:30	13:55	Nationaux BeNeCup	2	18' + 1T	Max. 36
17:45	18:05	Quads	Chrono	20'	Max.40	13:50	13:57	14:00	14:25	Euro-Nationaux	2	18' + 1T	Max. 36
18:10	18:30	Prestiges	Chrono	20'	Max.40	14:20	14:27	14:30	14:55	Prestiges	2	18' + 1T	Max. 36
										Entracte / Show		60'	
										Pause - Travaux circuits			
						15:50	15:57	16:00	16:20	Quads	2	15' + 1T	Max. 25
						16:20	16:27	16:30	16:50	Débutants/ Originals	3	15' + 1T	Max. 36
						16:50		17:00		Présentation Superfinale			
								17:30	17:55	Superfinale		20' + 1T	Max. 40
								18:00		Podium (toutes catégories)			
								18:00	19:00	Barème			